

Conditions Générales

POUR LE PRATICIEN

L'acte médical est désigné par l'une des mentions suivantes :

- = Consultation au Cabinet du médecin omnipraticien
- = Consultation au Cabinet par le médecin spécialiste ou qualifié (autre que le médecin neuro-psychiatre)
- = Consultation au Cabinet par le neuro-psychiatre
- = Visite de jour au domicile du malade par le médecin
- = Visite de nuit au domicile du malade par le médecin
- = Visite du dimanche par le médecin au domicile du malade
- = Visite de jour au domicile du malade par un spécialiste qualifié
- = Acte de pratique médicale courant et de petite chirurgie
- = Actes de chirurgie et de spécialistes

- SF = Actes pratiqués par la sage Femme et relèvent de sa compétence
- SFI = Soins infirmiers pratiqués par la sage femme
- AMM = Actes pratiqués par le masseur ou le kinésithérapeute
- AMI = Actes pratiqués par l'infirmier ou l'infirmière
- AP = Actes pratiqués par un orthophoniste
- AMY = Actes pratiqués par un aide-orthophoniste
- R-Z = Electro - Radiologie
- B = Analyses

POUR L'ADHERENT

La mutuelle ne participe aux frais résultant de certains actes que si après avis du contrôle médical, elle a préalablement accepté de les prendre en charge.

Pour les actes soumis à cette formalité, le malade est tenu, avant l'exécution de ces actes d'adresser au service de la Mutuelle une demande d'entente préalable remplie et signée par son médecin traitant.

Ce bulletin doit mentionner les raisons pour lesquelles l'application de tel acte ou tel traitement est proposé pour permettre au médecin contrôleur de donner son accord ou de présenter ses observations.

Ce bulletin d'entente préalable peut être demandé auprès du service Mutuelle, il sera remis sous enveloppe confidentiel au médecin contrôleur dûment rempli par le médecin traitant.

LES ACTES SOUMIS A ACCORD PREALABLE

HOSPITALISATION EN CLINIQUE

HOSPITALISATION EN HOPITAL

HOSPITALISATION EN SANATORIUM OU

EVENTORIUM

JOUR EN MAISON DE REPOS

ACTES EFFECTUÉS EN SERIE, il s'agit

des actes répétés en plusieurs séances ou actes

comportant un ou plusieurs échelons

au cours du temps.

- LES INTERVENTIONS CHIRURGICALES
- L'ORTHOPÉDIE
- LA REEDUCATION
- LES ACCOUCHEMENTS
- LES CURES THERMALES
- LA CIRCONCISION
- LE TRANSPORT EN AMBULANCE

EN CAS D'URGENCE

Les actes d'urgence échappant à la procédure d'entente préalable, l'intéressé doit venir dans les 24 heures le Service Mutuelle qui donnera ou non son accord.

Cette feuille complétée par le praticien, à l'occasion de chaque visite ou l'exécution de chaque ordonnance médicale ne doit être utilisée que pour un seul malade



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance et d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

DATE DE DEPOT

AEROPORT CASA ANFA
CASABLANCA
TEL : 05 22 91 26 46 / 2648 / 2649 / 2857 / 2883
FAX : 05 22 91 26 52
TELEX : 3998 MUT
E-mail : mupras@RoyalAirMaroc.co.ma

FEUILLE DE SOINS 1593953

A REMPLIR PAR L'ADHERENT

Nom & Prénom : CHORAFI MIMA

Matricule : 6197 Fonction : _____ Poste : _____

Adresse : 88 Rue Acorby n° 4 CICLAS

Tél. : 06 61 19 96 94 Signature Adhérent : N

A REMPLIR PAR LE MEDECIN TRAITANT

Nom & Prénom du patient : Chorafi Mima Age

Lien de parenté avec l'adhérent : Adhérent Conjoint Enfant

Date de la première visite du médecin : 02/09/19

Nature de la maladie : Affection neurologique

S'il s'agit d'un accident : causes et circonstances

A 05/09/19, le 02/09/19 Signature et cachet du médecin

Durée d'utilisation 3 mois

05 SEP 2010

ACCIDENT CHIRURGIEN

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

05/09/19

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et Signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
02/09/19	Ch		300,00	DR. Yassine El Hachemi Neurochirurgien Tél : 0522 75 60 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MARSIBEL SONIA MEROUANI Tél. 022 39 88 73 - Casab Lot. 22 - SIDI N. 22 - C Cachet	02/09/13	334,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et Signature du praticien	Dates des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

SOINS ET PROTHESES DENTAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué et indiquer la nature des g

Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

Docteur Yassine El Hassani

الدكتور ياسين الحساني

Neurochirurgien
Spécialiste en Chirurgie de la tête et du dos
Adulte et Enfant

Ancien interne des hôpitaux
Ancien Chef de clinique neurochirurgie
Hôpitaux Universitaires Genève (Suisse)
Diplômé en Electroencéphalographie à Lille (France)
Spécialiste en migraines et céphalées

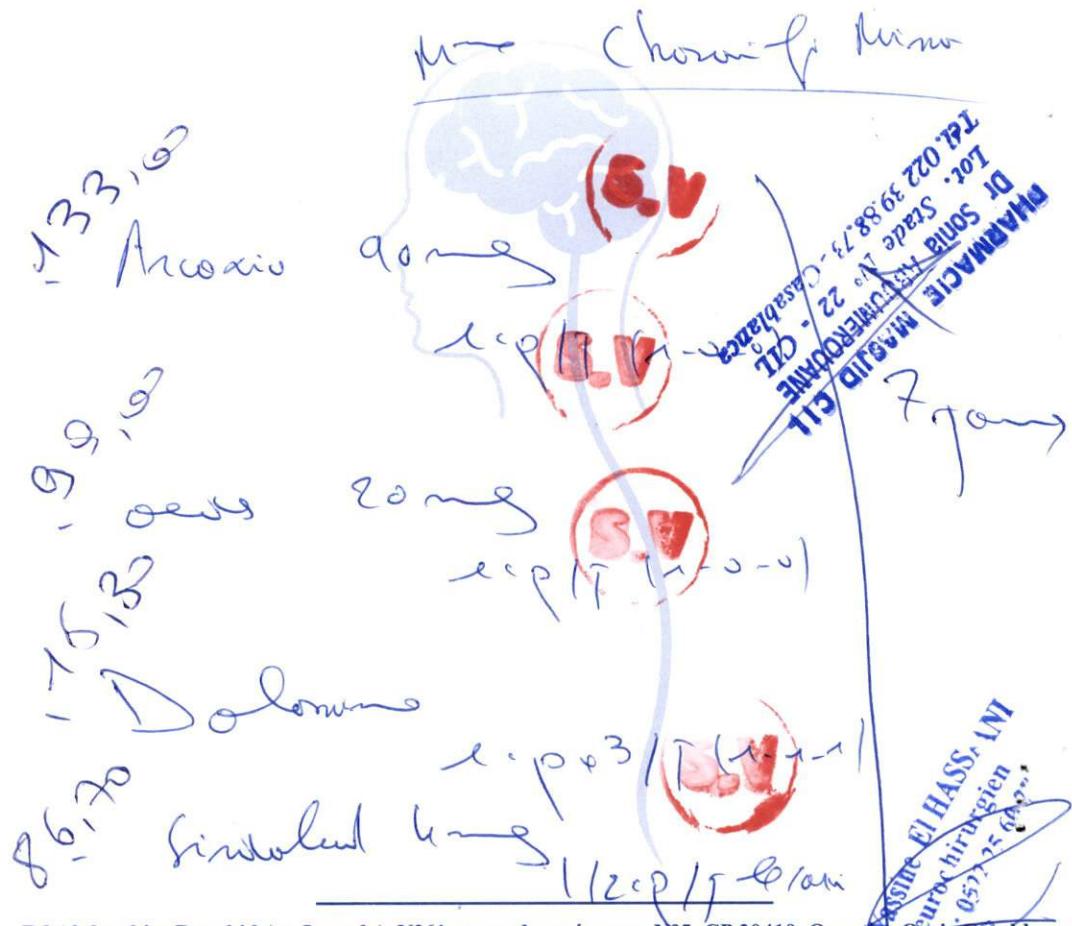
طبيب جراح للأعصاب
مختص في جراحة الرأس والظهر
للكبار والأطفال
طبيب داخلي في المستشفيات الجامعية سابقاً
رئيس مصحة لجراحة المخ والأعصاب
للمستشفى الجامعي لجنيف سابقاً (سويسرا)
حاصل على دبلوم في التخطيط الكهربائي للدماغ بيلين
الحقيقة وألام الرأس

Sur rendez vous

بالموعد

Casablanca le... 20 d. 14

Rp :



Bd Abderahim Bouabid (ex Jerrada), N°61 et rue des mésanges N°5, CP 20410, Quartier Oasis Casablanca
شارع عبد الرحيم بوأبيد (شارع جرادة سابقاً)، رقم 61 وزاوية زنقة ميزنوج رقم 5، درب الوازيس - الدار البيضاء
الفاكس/ الهاتف : 05 22 25 60 27 - المستعجلات : 06 26 43 32 82 - Email: drebhassanivassine@gmail.com

البريد الإلكتروني : Email: drehassanivassine@gmail.com

DOPER
PHARMA

OEDES 20mg
28 gélules



LOT 171271
EXP 07/2020
PPV 99.00DH



6 118001 030293
SIRDALUD® 4 mg
Comprimé pelliculé
PPV = 86,70 DH

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Respecter les doses prescrites

Uniquement sur ordonnance - Liste 1
صفراء - فاتح - قاتمة 1

Arcoxia 90 mg
7 comprimés
P.P.V. : 133,00 DH
Distribué par MSD Maroc
AMM 452/16 DMP/21/NTO
3881
6 118001 160044

Fabriqué par : Novartis Pharma Schweiz AG
Titrulaire : Novartis Pharma Schweiz AG
Sarreguemines, 4917 Itzehoe
Distribué par : Novartis Pharma Maroc
Casablanca, 78 boulevard Charles de Gaulle
Distributeur : Novartis Pharma Maroc
Distribué par : Novartis Pharma Maroc
Sébta, 34917 Israïl

Each film-coated tablet contains 90 mg etoricoxib.
Excipients with known effect: lactose monohydrate.
See leaflet for more information.
Oral use.
Keep out of the sight and reach of children.
Read the package leaflet before use.
Store in original package in order to protect it from light.
Medicinal product subject to medical prescription.

FAB/MFG 04-2018
EXP 06-2021
LOT 034082

Chaque comprimé pelliculé contient 90 mg d'etoricoxib.
Excipient à effet connu : lactose monohydrate.
Voir la notice pour plus d'informations.
Tenez hors de la portée et de la vue des enfants.
Lisez la notice avant utilisation.
Gardez le paquetage dans son emballage d'origine à l'abri de l'humidité.

2004673
3881